

PUBLICS CONCERNÉS

Ce parcours de formation est principalement destiné aux professionnels de la banque, de l'assurance de la gestion de patrimoine ou aux agents et mandataires immobiliers désireux de renouveler leur carte Transaction Immobilière.

CESSION TRANSMISSION ENTREPRISE ET IMMOBILIER

Parcours conforme aux exigences de la loi Alur

MODALITES D'ADMISSION

- Bénéficier d'un accès internet haut débit
- La formation est ouverte à toute personne justifiant des conditions de résidence, d'âge et d'honorabilité définies par le Code Monétaire et Financier

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

En suivant cette formation, l'apprenant a pour objectif de connaître l'impact juridique et fiscal lors de la cession ou de la transmission de l'entreprise.

COMPÉTENCES VISÉES

Maîtriser les impacts de la cession et savoir l'anticiper
Comprendre l'importance des régimes matrimoniaux et des donations dans ce cadre.

Appréhender l'IFI et optimiser la structure du patrimoine en amont.

DÉROULEMENT DE LA FORMATION

- Identification des besoins et projets du stagiaire
- Mise à disposition de modules de formation au format vidéo, visionneuse powerpoint, pages web, QCM d'apprentissage, d'une durée de 7 heures
- Évaluation des acquis à chaque fin de module et suivi de l'assiduité du stagiaire par l'équipe pédagogique
- Évaluation finale

METHODES PEDAGOGIQUES

- La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques, ainsi que des exercices d'accompagnement

DUREE VALIDANTE

- La formation CESSION TRANSMISSION ENTREPRISE ET IMMOBILIER valide 7 hoo en immobilier
- Accès 6 mois

PROGRAMME

Partie 1 - Le marché de la transmission d'entreprise et le rôle du CGP

Partie 2 - La Fiscalité des plus values professionnelles

- Plus values professionnelles assiette
- Plus values immobilières et mobilières
- Fiscalité société IR
- Fiscalité société IS

Partie 3 - Fiscalité du cédant

- Plus-values de cession de valeurs mobilières
- Réduction de capital
- Distribution de RCM

Partie 4 - IFI Impôt sur la fortune immobilière

- Exonérations
- Biens professionnels
- Trésorerie abondante et IFI

Partie 5 Régimes matrimoniaux et Donations

- Régimes matrimoniaux
- Donations
- Article 150 O D TER du CGI - Cession et Départ à la retraite
- Article 150 O B TER du CGI - Apport/Cession
- Donation avant cession

Partie 6 - Cas pratique - Conclusion

EVALUATIONS

- Étude de préadmission sur les besoins et connaissances du stagiaire sur les sujets enseignés
- Évaluation à chaud
- Évaluation à froid

BUDGET

Prix public consultable ici : [Boutique en ligne Prix publics](#)
Frais pédagogiques compris
Règlement à l'inscription

**MOYENS DE PAIEMENT
ACCEPTES**

Carte bancaire ou virement bancaire

AUTEUR

Marie JEANSELME
Experte en stratégies
patrimoniales et accompagnement
du dirigeant.
Master 2 en gestion de patrimoine.
DESU Gestion de patrimoine.
Certifiée CGPC.

ACCESSIBILITE ET HANDICAP

Nous réalisons des études préalables à nos formations pour en adapter l'accès, les modalités pédagogiques et le suivi en fonction de la situation de handicap annoncée. Si nécessaire, notre référent handicap fera appel à des partenaires spécialisés.

REFERENT PROGRAMME

- Responsable clientèle :
contact@sumatraformationconseil.com

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN ŒUVRE ET SUIVI

Rapport des temps de connexion contresignés par le stagiaire et le(s) responsable(s) pédagogique(s) directement téléchargeable par le stagiaire

Parcours avec étapes de validation progressive obligatoires

DIRECTION PÉDAGOGIQUE

Patricia ROUVIER diplômée Master 2 en Gestion de Patrimoine DESU Gestion de patrimoine, et Certifiée CGPC.

VALIDATION DE LA FORMATION

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances si la note est $\geq 70\%$

L'attestation de formation est disponible immédiatement

Tests d'acquisition des connaissances

Documentation téléchargeable

Test de validation final

Assistance technique incluse

Accès valable 6 mois

Financement OPCO



ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION OUVERTE À DISTANCE (FOAD)

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Le service pédagogique de SUMATRA FORMATION CONSEIL, composé d'experts, ès qualité (contact@sumatraformationconseil.com).
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30-12h00 et de 14h00-17h30.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée...
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

LES RENDEZ-VOUS DE LA FORMATION